

# SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

## COMITÉ SYNDICAL DU 27 MAI 2021

Convocations adressées le : vendredi 21 mai 2021  
Nombre de délégués titulaires présents : 6  
Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 4  
Nombre de pouvoirs attribués : 1  
Nombre de délégués votants : 11  
Nombre de titulaires en exercice : 14

### **Titulaires présents en présentiel :**

Christophe BOULANGER ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ; Christian GATARD

### **Délégués en visioconférence :**

Wilfried SCHWARTZ ; Lionel AUDIGER ; Ludovic BOURDIN ; Emmanuel FRANCOIS ; Michel GILLOT ; Michel PADONOU ; Gérard SERER ; Régis SALIC

### **Suppléants à voix délibérative :**

Lionel AUDIGER ; Ludovic BOURDIN ; Michel PADONOU ; Gérard SERER

### **Suppléants sans voix délibérative :**

Régis SALIC

### **Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :**

Christophe BOULANGER par Emmanuel DENIS

### **Absents excusés :**

Frédéric AUGIS ; Alain BENARD ; Christine BLET ; Emmanuel DENIS ;  
Pascale DEVALLEE ; Patrick LEFRANCOIS ; Sébastien MARAIS ; Franck MAZET ;  
Brigitte PINEAU ; Laurent RAYMOND ;

### **Secrétaire de séance :**

Armelle GALLOT-LAVALLEE

## **C 21/05/04 ACQUISITION D'OPPORTUNITE 146 RUE DE LA MAIRIE LA RICHE**

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, présente le rapport suivant :

Monsieur et Madame DOULET sont propriétaires d'une maison située au 146 rue de la Mairie à la Riche, édifiée sur les parcelles cadastrées AP 810 et AP 812 d'une superficie totale de 275 m<sup>2</sup>, classée en zone UA au Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

Cette maison de 136,25 m<sup>2</sup> possède quatre niveaux. Le rez-de-chaussée se compose d'un garage aménagé, une buanderie et un débarras.

Au 1<sup>er</sup> étage : une cuisine, un salon, une salle à manger et un WC.

Au 2<sup>ème</sup> étage : deux chambres, une salle d'eau avec toilettes.

Au 3<sup>ème</sup> étage : une chambre avec un dressing.

Un jardin situé devant et derrière la maison complète le bien.

Le pôle d'évaluation domaniale a estimé le bien, dans un avis en date du 18 mars 2021, à 360 000 € net vendeur.

Cette proposition a été présentée à Monsieur et Madame DOULET lors d'un rendez-vous de négociation qui s'est tenu le 31 mars 2021 à la mairie de la Riche.

Cette proposition a été acceptée par les propriétaires par courrier en réponse du 29 avril 2021.

Il vous est proposé d'accepter cette offre et de confier la rédaction du futur acte de vente à l'Office Notarial Notaires Loire Conseils, représenté par Maître Anne LETEUIL.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 181-232 du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine,

**Vu** l'avis du pôle d'évaluation domaniale du 18 mars 2021,

- **APPROUVE**, l'acquisition du bien situé AU 146 rue de la Mairie à La Riche, situé sur les parcelles cadastrées AP 810 et AP 812 classées en zone UA au Plan Local d'Urbanisme à hauteur de 360 000 € net vendeur,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes authentiques afférents à cette transaction immobilière dont la rédaction sera confiée à Maître Anne LETEUIL, notaire à l'Office Notarial Notaires Loire Conseils.
- **DIT** que les frais d'actes notariés liés à cette opération sont à la charge du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Pour extrait conforme et certification du  
caractère exécutoire,

La Directrice du Syndicat des Mobilités de  
Touraine,



Laurence MARIN